

Le mot du maire

Nous voici donc arrivés au moment de rédiger le dernier bulletin municipal de notre mandat. Un des engagements que nous avions pris était de vous informer de notre action chaque année par le biais de ce bulletin d'information. Malgré le temps que nécessite la préparation d'un tel document, nous avons tenu à vous le remettre chaque année au moment des fêtes de fin d'année. C'est aussi grâce à certains d'entre vous que nous avons pu y intégrer des articles qui ne concernent pas directement l'action du Conseil Municipal. C'est pour moi l'opportunité de remercier celles et ceux qui nous ont soutenus et aidés lorsque nous vous avons sollicité. Je l'ai toujours dit, la vie d'un village ne dépend pas uniquement des décisions d'un Conseil Municipal, mais bien des actions menées par l'ensemble des habitants. A cette occasion, je voudrais féliciter la nouvelle association « Tradition, Loisir et Découverte Urbeis » pour l'ensemble des manifestations qu'elle a organisées. A chaque fois, les participants sont repartis après avoir passé un agréable moment. Le Conseil Municipal s'était engagé à la soutenir et nous l'avons toujours fait. Je l'encourage vivement à poursuivre et diversifier ses animations.

Cette année, pour diverses raisons, une partie des investissements prévus n'a pas pu être réalisée. Certains le seront encore avant le vote du budget 2014 qui sera préparé par le nouveau Conseil Municipal que vous élirez lors du scrutin des 23 et 30 mars 2014. Pour ce scrutin, des changements sont apparus par rapport aux dernières élections municipales de 2008. Vous trouverez dans les pages qui suivent une synthèse de ces changements.

Aujourd'hui, la situation générale de notre pays ne s'améliore pas. Notre commune comme l'ensemble des collectivités va devoir faire face à la baisse des dotations venant de l'Etat, alors que ce même Etat nous impose de nouvelles dépenses dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la mise aux normes des bâtiments communaux. Les partenaires habituels que sont Le Conseil Général et Le Conseil Régional ne sont guère mieux lotis, et, les subventions que l'on pouvait espérer seront de plus en plus difficiles à obtenir. Ce n'est toutefois pas une raison pour céder au pessimisme et à la morosité qui pèsent comme une chape de plomb sur notre pays. La solidarité et la participation de tous sont des atouts qui nous permettront de passer ce cap difficile.

Etant sur le point d'achever le mandat pour lequel vous nous avez élus, je tiens à remercier ici chaleureusement l'ensemble du personnel communal et les membres du Conseil Municipal pour le travail fourni au cours des six années passées au service de la Commune. Peut-être le savez-vous déjà, nous avons décidé de nous présenter à nouveau à l'élection des 23 et 30 mars 2014. Ce sera alors à vous de valider ou non notre gestion de la Commune.

Je terminerai en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2014 à chacun d'entre vous et à ceux qui vous sont proches.

Remy ANTOINE-GRANDJEAN

Sommaire:

Mot du Maire Page n° 2

Evénements : Page n° 4

Le patois revit, à l'ombre du Bilstein

L'année de la FNACA Sanglier à la broche Fête des ainés

Investissements: Page n° 11

Acquisition de forêts

Prolongement du réseau de chaleur

Fenêtres école

Accès aux logements de l'ancien presbytère

Remplacement de la conduite d'eau

Forêt communale Page n° 15

Vie communale : Page n° 18

Changement secrétaire de mairie Médaille d'or de la famille française

Quelques nouvelles de l'école

AFP « Les Aviats » : Un nouveau challenge

Association T.L.D.U.

Osterputz Etat civil

Histoire: Page n° 28

L'écrivain alsacien Robert Redslob découvre le Val de Ville

Un peu de géographie physique

Urbeis: 60 avant

Divers:

Recensement

Elections municipales électeurs : ce qui va changer

Smicton : point d'actualité Recommandations hivernales

Chiens en liberté Petite histoire

Page de garde : Michèle et Matthieu Heberlé



LE PATOIS REVIT, A L'OMBRE DU BILSTEIN

Le seize mars de cette année, le groupe des patoisants du Val de Villé s'est réuni "Chez l'Arbo", le sympathique nouveau Café-Restaurant-Épicerie remis en route par Sylvain.

La date était judicieusement choisie, puisque nous fêtons ce jour-là sainte Bénédicte, qui pourrait bien être la patronne des patoisants car, en latin, "bene dicere" signifie bien parler.

La petite salle était pleine à craquer et Freddy eut le plaisir de saluer Rémy Antoine Grandjean, le maire en activité, ainsi que Pierre Schramm, maire honoraire ; il faut cependant signaler qu'à cette occasion, le deuxième fut certainement le plus actif !



Exercice incontournable et hautement intellectuel de nos tables de patois : la traduction d'un texte. Pour y parvenir, certains ont recours au grattage de méninges !



D'autres font équipe à deux pendant que Monsieur le Maire surveille sa classe attentivement

Une petite équipe du village s'était constituée pour l'occasion, mettant son point d'honneur à exécuter seule l'ensemble du programme, ce qui fut fait.

Outre les interventions récréatives habituelles, Pierrot nous a narré avec force détails historiques l'origine du toponyme "Les Louches", lieu-dit situé sur le haut d'Urbeis où se déroulèrent des événements dramatiques lors de la première guerre mondiale.

S'ensuivit la lecture d'une aventure amusante dont le héros est "not Bautis, i p'tit haum de Kornaurupt", qui devient le vainqueur du "kankour de bokian de Grendelbruch". Cet exercice a initié une recherche des nombreux mots d'origine germanique qui émaillent notre patois.



Pierre Schramm explique au groupe l'étonnante origine du lieu-dit « La Louche », sur le haut d'Urbeis

Freddy nous a ensuite promenés dans le village, réputé pour son château et son église. (so chèté é so moté).

La rencontre s'est terminée en beauté par l'interprétation chantée de notre hymne communal : L'Urbeissienne. Mais grâce au travail de plusieurs (Jean-Paul, Pierrot, Georges et Jeanine) nous avions à notre disposition la version welche et combien poétique de cette jolie romance. Chacun a pris un grand plaisir à l'entonner en chœur.

Le groupe s'est égaillé en se donnant rendez-vous à la prochaine "tâille de pautwé chu li coucou d'Bratnô".

L'Urbeissienne se chante sur la mélodie de la célèbre chanson "J'aime à revoir ma Normandie", composée en 1836 par Frédéric Bérat.

En 1928, Monsieur Ruff exerçait la fonction d'instituteur à Urbeis. C'est lui qui eut l'idée originale de créer, sur cet air, avec des paroles qu'il imagina et adapta à la commune, un hymne qu'il faisait chanter aux enfants.

Le groupe des patoisants a jugé opportun d'en faire la traduction en welche, pour lui imprimer une couleur encore plus locale, donc plus authentique.

Cette version s'inspire de celle de Monsieur Ruff, mais n'en est pas la traduction littérale.

L'Orpésienne

Ofon d'enne wouor vauleye,
Ouasque lo ru déhan chantan,
Et l'haum au aidé évouailli,
Et râv é l'aivri de tout bru,
Se trau y bin'ye simple villège,
Sau tolau qu'on trouv' lo bouanheur,
Sau tolau que laun'g dis orauges,
Revic lè douce et bouène paix do kieur'h.

Dans nos derri, dans not campaille,
On ne doti min lè misère;
Veni ! Veni ! Dans nos moutailles,
Éprouvai not tranquilitai.
Nos profitons d'lai libertai,
Sa lo pu bia caudau di cieu.
L'Bouin Dieu no denne en quantitai,
Do lécé pur et di fruyères de mie.

L'Urbeissienne

Au fond d'une verte vallée,

Où le ruisseau descend chantant,

Et l'homme est toujours éveillé,

Rêvant à l'abri de tout bruit,

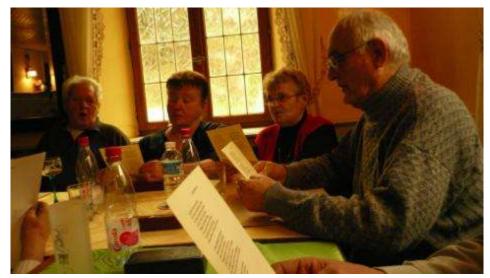
Se trouve un bien simple village

C'est là qu'on trouve le bonheur,

C'est là que loin des orages,

Renaît la douce et bonne paix du cœur.

Dans nos fonds, dans nos campagnes,
On ne craint pas la misère;
Venez! Venez! Dans nos montagnes,
Goûter notre tranquillité.
Nous savourons l'indépendance,
C'est le plus beau cadeau des cieux.
Dieu nous accorde en abondance
Un lait bien pur et des tartines de miel.



Quelques choristes chantant l'Urbeissienne en patois

Jean-Marie GÉRARDIN

L'ANNEE DE LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE (FNACA)

Manifestations de la FNACA du canton de Villé :

Cette année, le comité cantonal de la FNACA s'est tourné vers la commune d'URBEIS pour y tenir l'ensemble des manifestations qu'il organise. Elles ont débuté le vendredi 22 février par la tenue de l'assemblée générale du comité dans la salle



des fêtes de la commune. Menée par le président du comité, Bernard Frantz, cette assemblée générale s'est déroulée en présence du député Antoine Herth. Rarement la salle des fêtes de la Commune a connu une telle fréquentation, puisqu'environ quatre-vingt personnes ont participé à cette assemblée générale qui s'est achevée en fin d'après-midi autour du verre de l'amitié.

<u>Commémoration du 51^{ème} anniversaire du</u> <u>cessez-le-feu de la guerre d'Algérie :</u>

Le 6 décembre 2012, la loi relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc a été adoptée. Ce 19 mars 2013, fut donc la première commémoration officielle à laquelle de très nombreuses personnes ont participé. La cérémonie a débuté par une messe célébrée par le curé Marcel Imbs devant une assistance importante et en présence de plusieurs élus de la vallée ainsi que du commandant de brigade de la gendarmerie de Villé. A l'issue de la messe, l'ensemble des participants s'est retrouvé devant le monument aux morts où Bernard Frantz a lu le message de Kader Arif ministre délégué chargé des anciens combattants. Deux de nos concitoyens être honorés par la remise de décoration devant le monument aux morts. La croix du combattant a été remise à Werner Doebelé et la médaille commémorative d'Algérie à Gérard Herrbach. Cette même décoration a été remise un peu plus tard dans l'après-midi à Paul Hilbert à son domicile. Un dépôt de gerbe devant le monument aux morts suivi par La Marseillaise chantée à capella par l'ensemble des participants a clos cette vibrante cérémonie.

Tout le monde s'est retrouvé dans la salle des fêtes encore une fois beaucoup trop petite pour l'occasion, autour d'un vin d'honneur offert par la commune.





<u>Téléthon</u>:

Dernière manifestation organisée par le comité local de la FNACA, conjointement avec le Club Vosgien pour l'occasion, le téléthon destiné à financer la recherche de nouveaux traitements pour lutter contre les maladies génétiques, s'est déroulé le samedi 30 novembre. La bruine du matin et le verglas qu'elle a occasionné n'ont pas découragé les adhérents de la section locale de la FNACA qui se sont déplacés en nombre pour soutenir cette action. Après la collecte des dons, les participants se sont ensuite mis en marche pour une promenade passant par les Aviats, avant de redescendre la rue principale.



Les marcheurs ont pu admirer les sommets enneigés pendant que Marc Niess expliquait les actions menées par la commune dans le cadre de l'aménagement foncier. Une heure plus tard, tout le monde était de retour à la salle des fêtes pour participer au verre de l'amitié qu'avaient préparé les membres du comité : vin chaud, café, ainsi que de nombreuses brioches confectionnées par les épouses des membres de la FNACA. Bernard Frantz prit alors la parole pour remercier la commune d'avoir accueilli l'ensemble des manifestations de l'année et a informé le comité que l'an prochain, ce sera la commune de Saint Pierre Bois qui les accueillera. L'ensemble des dons recueillis s'est élevé à 1800 euros. Seul regret : la faible participation de personnes non membres de la section locale de la FNACA.

SANGLIER A LA BROCHE

Autre tradition beaucoup plus sympathique que la collecte des déchets, le sanglier offert tous les deux ans par l'association de chasse d'Urbeis, a réuni cette année une cinquantaine de participants. Traditionnellement organisé en automne, le sanglier de 2011 avait marqué les esprits car la pluie et le froid avaient un peu gâché la fête. Cette année, la date du 15 juin a été retenue. Après le fauchage et le nettoyage de la place de l'ancien émetteur TDF par l'ouvrier communal, les conseillers municipaux aidés par quelques volontaires, ont monté un chapiteau destiné à protéger les invités des intempéries. Cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité sous les feux d'un soleil presque estival.





FETE DES AINES

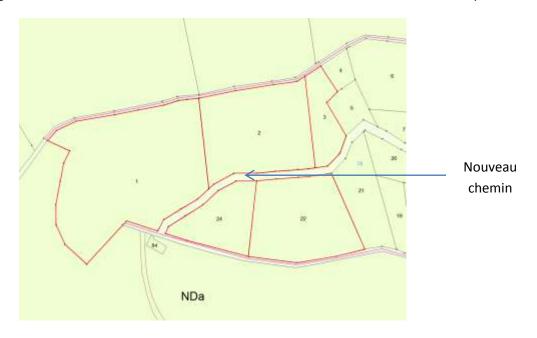
Moment de convivialité important de la fin d'année, la traditionnelle fête des aînés s'est déroulée le dimanche 15 décembre dans une ambiance chaleureuse et décontractée. Outre le fait de passer un bon moment ensemble, cette journée fut aussi l'occasion pour les nouveaux participants de faire la connaissance de personnes qu'ils ne pourraient peut-être pas rencontrer le restant de l'année. Après le repas, Jean-Marie Gérardin et Pierre Schramm ont diverti l'assistance en présentant en patois welsche un conte d'actualité : il était question de « sotrés » qui s'étaient mis en tête de démonter le portique « ecotaxe » installé début décembre à l'entrée de Fouchy. Par la suite, Jean-Marie a parfaitement décrit, toujours en patois, les caractéristiques définissant les Urbeisiens. En fin de journée, tout le monde s'est séparé en se donnant rendez-vous l'an prochain.





ACQUISITION DE FORETS

La commune a acquis auprès de la famille Massenez, les parcelles 1, 2, 3, 22 et 24 de la section 28 pour une surface totale de 3,8131 hectares. Ces parcelles se trouvent au lieu-dit « Goutte du Moulin » et sont traversées par un nouveau chemin réalisé dans le cadre de l'aménagement foncier. L'intérêt de cette acquisition est double, puisqu'elle permet d'une part d'agrandir la surface de la forêt communale et d'autre part, de garder une cohérence entre le lot de la chasse communale et le lot de la chasse privée.



FENETRES DE L'ECOLE PRIMAIRE

L'an dernier, les parents d'élèves avaient réalisé la réfection de la bibliothèque de l'école primaire. La qualité de cette réalisation faisait, plus encore qu'auparavant, ressortir l'état déplorable des fenêtres de cette pièce. Des cadres de fenêtres très abimés, des carreaux à simple vitrage et des poignées de commande qui ne fonctionnaient plus, justifiaient leur remplacement. Les quatre fenêtres de la bibliothèque, ainsi que celle du couloir et celle sous l'escalier de secours ont été remplacées par des fenêtres à double vitrage, pendant les vacances scolaires de la Toussaint. L'investissement s'élève à 4.000 €.H.T.





PROLONGEMENT DU RESEAU DE CHALEUR

Lors des travaux de pose du réseau de chaleur destiné au chauffage des bâtiments communaux, un regard avait été réalisé dans la voirie d'accès à la cour arrière du presbytère. Ce regard avait pour but d'étendre le réseau vers le bâtiment de l'ancienne agence du Crédit Mutuel. Cette extension a été réalisée cet automne par les entreprises Andlauer et Steger. La pose des tuyaux et gaines électriques a nécessité l'ouverture de la route et du trottoir devant le presbytère. Il n'y avait pas urgence à raccorder ce bâtiment au réseau existant, mais la réfection de la voirie d'accès au presbytère devant être effectuée cette année, il aurait été dommage d'ouvrir à nouveau la route pour réaliser cette extension. Après installation du matériel nécessaire, ce bâtiment comme l'ensemble des autres bâtiments communaux, sera alors chauffé par la chaufferie au bois installée dans le bâtiment de l'école.



ACCES AUX LOGEMENTS DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Le logement du rez de chaussée de l'ancien presbytère, cédé à DOMIAL, a été réalisé en tenant compte des normes d'accessibilité par des personnes handicapées.

Cependant, avec la voirie existante, il était très difficile d'y accéder avec un véhicule. La réfection de la voie d'accès ainsi que de la cour arrière, toujours propriétés de la commune, a été décidée.

La réalisation des travaux a été marquée par quelques imprévus liés à la découverte lors du terrassement de plusieurs tuyaux d'amenée et d'évacuation d'eau de source.

Afin de garantir une stabilité du sol, l'ensemble de ces tuyaux a été capté et raccordé au regard de collecte des eaux pluviales.

La voirie d'accès a été relevée et la finition réalisée par la pose d'un revêtement en enrobé.





Il reste désormais à aménager le talus et les abords de la cour arrière.

REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU

Tout le monde a encore en mémoire la période du 2 au 4 février 2012. En effet, une importante fuite s'était produite sur la conduite d'eau reliant la station de neutralite (en bord de route dans la montée du col) au répartiteur. Les difficultés se sont alors accumulées pour finir par priver d'eau potable les communes de Lalaye-Charbes et Urbeis pendant quelques jours. Si les conséquences de cette fuite ont été importantes, ce type de rupture sur cette partie de la conduite n'est pas rare. En effet, elle est soumise à son point le plus bas, à une pression comprise entre 20 à 25 bars. Cette pression ne peut être réduite car il serait alors impossible à l'eau de remonter jusqu'au répartiteur situé en bordure du chemin des Murailles. Les forces générées par cette pression élevée provoquent, lorsque le sol est relativement meuble, des déformations de la conduite qui finit par se casser. Un premier tronçon partant de la station de neutralite jusqu'au lieu-dit « Les Mines » avait déjà été remplacé en 2002. Il restait à remplacer la partie en aval jusqu'à la traversée de la route à la hauteur du banc Napoléon à la sortie d'Urbeis.

Une nouvelle conduite en polyéthylène d'un diamètre intérieur de 200 mm (280mm pour l'extérieur) remplace désormais la conduite d'origine en fonte de 125 mm.

Elle est constituée de tubes de douze mètres de long posés dans un lit de sable et reliés entre eux par un manchon également en polyéthylène.



Ce manchon qui comprend une résistance chauffante électrique est soudé par la fusion du polyéthylène des différents éléments. Un groupe électrogène alimente un régulateur qui, raccordé au manchon contrôle la chauffe.

Un câble métallique est ensuite fixé sur la conduite afin de pouvoir repérer son emplacement.

Il ne reste plus alors qu'à remblayer l'ensemble et poser un filet bleu au-dessus de la conduite pour en signaler la présence lors d'interventions futures.



Ces travaux ont été réalisés en septembre 2013 par l'entreprise SADE, sous maitrise d'ouvrage et financé en totalité par la Communauté de Communes du Canton de Villé

LA FORET COMMUNALE

Après un deuxième semestre 2012 difficile en terme de volume à livrer et de prix à la baisse, le marché du bois s'est stabilisé au premier semestre de cette année avec une nette reprise au deuxième semestre et des prix à la hausse de 5 à 10% selon l'essence et la qualité des bois.

1°/ Les coupes de bois

Le total des bois vendus au 31/12/13, toutes essences et qualités confondues, s'élève à 2.109 m³ pour une recette brute de 106.604 €HT.

Le coût moyen, exploitation complète et honoraires ONF, s'élève à 29,60 €/m³

1.1°/ Le bois d'œuvre

Qualité /destination	Volume	Recette brute HT	Prix unitaire HT/m ³	
Charpente sapin/épicéa	810 m ³	63.553,00 €	78,00 €	
Charpente/douglas	18 m ³	1.630,00€	90,00 €	
Palette sapin/épicéa/pin	241 m ³	11.906,00€	49,00 €	
Poteau sapin/épicéa	36 m ³	2.307,00 €	64,00 €	
Sciage/hêtre	37 m ³	2.019,00 €	55,00 €	
Sciage/feuillus divers	23 m ³	1.314,00 €	57,00 €	
Palette/hêtre	35 m ³	1.610,00 €	46,00 €	
total	1.200 m ³	84.339,00 €	70,00 €	

1.2°/ Le bois de chauffage bord de chemin :

- 17 lots de grumes de hêtre, chêne et feuillus divers, pour un volume total de 307 m³, ont apporté une recette brute de 12.367,00 €HT, soit 40,00 €/m³.
- > 56 stères de hêtre, façonnés, ont été vendus à l'amiable à 44,00 €HT/st.
- → 4 stères de hêtre, façonnés, ont été délivrés à une veuve de bûcheron à 22,00 €HT/st.

1.3°/ Le bois de chauffage à façonner sur coupe :

Tout au long de l'année, des habitants d'Urbeis et des villages environnants ont façonné 801 stères de bois sur pied et déchets de coupes. Ces bois ont été cédés à l'amiable pour une recette nette de 7. 346 €HT (9,17€/st).

2°/ Les travaux

2.1°/ Les travaux sylvicoles

L'ONF, avec ses ouvriers forestiers, a réalisé l'ensemble des travaux sylvicoles et de maintenance pour un coût total de 6.136,00 €. Courant mai, un nettoiement sur des gaulis de feuillus divers, à la Goutte et aux Osières, a libéré les belles tiges d'avenir d'érables, de chênes, de châtaigniers et de

pins. En juin, un nettoiement sur un hectare, à la Goutte du Moulin, a mis en lumière une plantation de douglas.

Le printemps très humide que nous avons connu, a nécessité deux passages en dégagement, sur quatre hectares, début juin et mi-août, pour libérer de la fougère et des ronces les jeunes plants de douglas et mélèzes.

Des manchettes de protection ont été posées sur le bourgeon terminal des sapins (un hectare de régénération naturelle au Col d'Urbeis), celui-ci étant fort apprécié par le chevreuil et le cerf.

Début décembre, le périmètre des parcelles 17 à 20 (Archingoutte et Mourel Pré), a été ouvert sur quatre kilomètres, avec tronçonneuse et mise en peinture des bornes.

Les entreprises Kretz et Schillinger (pour 1.586,00 €HT) ont débroussaillé, aux Ozières, 1 ha 30 en vue d'un reboisement prévu, initialement, cet automne mais qui finalement, pour raisons climatiques, sera reporté au printemps 2014.



2.2°/ Les travaux d'infrastructure

L'entretien courant de l'ensemble des chemins forestiers, soit 39,5 km, a été assuré, tout au long de l'année, par notre ouvrier communal, Gilbert Finance.

Pour les travaux nécessitant des engins de chantiers, nous avons eu recours à des entreprises locales : Weber, Haas et Schillinger.

Un reprofilage avec rechargement ponctuel et un curage des fossés sur les RF de la Goutte-Henri, et des Aviats et divers chemins ont été réalisés pour 1.210,00 €HT.

Les talus des chemins de la Goutte, d'Abtingoutte, et de la Louche ont été débroussaillés pour 456,00 €HT.

Un tronçon de 270 m du chemin du Tacot, à Abtingoutte, inaccessible jusqu'à présent, a été ouvert. Il a fallu reprofiler, taluter et poser un passage busé (le tout pour 2.825,00 €HT).

Dorénavant, randonneurs et VTTistes pourront apprécier ce nouveau chemin, d'une longueur de 3,2 km qui relie le village au col d'Urbeis.

lo froté



Abattage, façonnage et débardage d'une coupe de hêtre, aux Aviats, par l'entreprise Ulrich





CHANGEMENT DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Au sein de la mairie, cette année aura été marquée par le départ de Catherine Lamamy. En effet, après dix années passées comme secrétaire de mairie à Urbeis, Catherine a décidé de poursuivre sa carrière dans la Fonction Publique à Bernardswiller à proximité d'Obernai.

Arrivée le 24 avril 2004, au poste d'Adjoint Administratif, elle a successivement gravi les échelons pour arriver au grade d'Adjoint Administratif de première classe. Durant ces dix années, elle a su acquérir les compétences que nécessite ce poste. Vu de l'extérieur, on a du mal à imaginer les responsabilités qui pèsent sur les épaules de celle que tout la monde qualifie de secrétaire de mairie. La partie secrétariat est peut-être celle la moins importante de la fonction. Les procédures très cadrées liées à l'urbanisme, l'état-civil, les marchés publics, la comptabilité, ou encore le fonctionnement des collectivités sont autant de domaines à maitriser pour épauler et conseiller le Maire. Il faut également maitriser l'informatique qui prend une place de plus en plus importante dans le fonctionnement du secrétariat. La dématérialisation remplace petit à petit les envois qui, jusqu'à présent, se faisaient sur support papier.

Toutes ces compétences, Catherine a su les acquérir tout en suivant l'évolution des lois et décrets qui régissent les communes. Et c'est avec regret mais aussi en respectant sa décision que nous avons pris connaissance de son désir d'évoluer dans une autre commune.

Rapidement le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, nous a fait savoir qu'il n'y avait aucune candidature pour ce genre de poste. Nous nous sommes tournés vers Pôle Emploi, d'où une vingtaine de candidatures nous est parvenue. Après plusieurs entretiens individuels, la candidature de Séverine Kuntz fut retenue. D'abord en doublure avec Catherine, puis très rapidement seule. Séverine a bien saisi l'ampleur de la tâche et continue à se former, parfois même avec l'aide de Catherine, ou d'autres secrétaires de mairie de la vallée habituées à s'apporter assistance mutuelle.



Catherine et Séverine

MEDAILLE D'OR DE LA FAMILLE FRANÇAISE

Le 21 septembre 2013, le Conseil Municipal s'est rendu au domicile de Monsieur et Madame ANCEL pour décerner à Irène la médaille d'or de la famille. Distinction créée le 26 mai 1920 au lendemain de la 1ère Guerre Mondiale sous le nom de "médaille d'honneur de la Famille Française", celle-ci permet d'honorer les mères françaises ayant élevé dignement plusieurs enfants - la médaille d'or pour avoir élevé huit enfants et plus.

Et précisément, Irène et André ont eu huit enfants : Claudine, Jean-Claude, Martine, Daniel, Guy, Sylvie, Hervé et Raphaël.

Autour de la famille réunie à cette occasion festive, Monsieur le Maire, en présence de Monsieur le curé Imbs, a remis à Madame ANCEL, et avec une pensée émue pour Claudine aujourd'hui disparue, la décoration bien méritée.

La date du 21 septembre n'avait pas été choisie par hasard car c'était également l'anniversaire d'Irène.

Chaleureuses félicitations de la part du Conseil Municipal!





QUELQUES NOUVELLES DE L'ECOLE

Sortie cinéma :

Lundi 02 décembre nous sommes allés à la M.J.C. pour voir un film qui s'intitulait « Sur le chemin de l'école ».

L'auteur nous expliquait qu'à travers le monde, des enfants rencontrent des difficultés pour aller à l'école : trajets très longs, pauvreté, handicap... Ce film restera gravé dans nos mémoires et nous garderons toujours une pensée pour ces enfants. (Eliot et Jules, CM1)



Sortie de fin d'année :

Au mois de juin, pour la sortie de fin d'année, nous sommes allés à la montagne des singes. Nous avons appris comment vivaient les macaques de Barbarie. Ensuite, nous sommes allés à la volerie des aigles, il y avait beaucoup de rapaces différents qui volaient au dessus de nos têtes. Tout le monde avait un grand sourire à la fin! (Louane CM2 et Chloé CM1)

Rallye d'Alsace:

Le jour du Rallye d'Alsace, nous avons réussi à faire arrêter Sébastien LOEB et Daniel ELENA grâce à notre banderole et à nos pancartes.

Quel souvenir inoubliable! (Maïlice, CE2)



Journée du sport scolaire :

Nous avons marché longtemps dans la forêt pour trouver un endroit idéal. Une fois arrivés, nous avons joué au jeu des brigands. C'était rigolo, il fallait courir pour voler des trésors à l'autre équipe. (Noa, CE2)



<u>Histoire</u>: M Jean-Luc Stauffer, le facteur, est venu dans notre classe pour nous parler de la première guerre mondiale. Il nous a raconté la tragédie de St Maurice ; en Août 1914, une partie du village a été brûlée par l'ennemi et des innocents ont été abattus.

Tous les élèves ont posé des questions. C'était bien.

(Stan, CM1)

<u>Ateliers scientifiques</u>: 2 fois par semaine, nous assistons à des ateliers scientifiques. Nous réalisons des expériences pour vérifier des hypothèses. Par exemple: comment faire fondre un glaçon le plus rapidement possible? C'est intéressant. (Richard, CE2)

<u>Don de l'Association des Amis du Bilstein</u>: Après avoir animé avec dynamisme la commune durant plusieurs années, le comité de l'association des Amis du Bilstein a fait le choix de sa dissolution. Ce départ s'est accompagné d'un don à l'école d'un montant de 1816,98€ que nous avons reçu avec beaucoup de reconnaissance. Nous profitons de ces lignes pour l'en remercier encore.

Cet argent participe à la rénovation de la bibliothèque engagée dans le cadre du projet d'école avec l'aide de quelques parents.

Le 13 Février 2012, un arrêté préfectoral a validé définitivement l'extension du périmètre de l'Association Foncière Pastorale autorisée « Les Aviats » sur les communes de FOUCHY et d'URBEIS.

Cette décision et l'Assemblée Générale des propriétaires du nouveau périmètre ont permis de fixer des nouveaux objectifs en matière d'ouverture et de gestion du paysage.

En septembre 2001, l'AFP les Aviats était constituée sur 40ha 21 a et 65 ca localisés à URBEIS aux lieux-dits « Gros Champs, Champs du Noyer, Aux Aviats et Prés Coinches » sur les parcelles entières situées au sud de la ligne de gaz. Cela représentait 138 parcelles pour 60 propriétaires.

Après de gros travaux de déboisement, de débroussaillage et de remise en herbe sur 27 ha, ces terrains ont retrouvé une vocation agricole. Ils ont été loués, avec la validation des propriétaires concernés lors des assemblées générales de l'association, à 2 exploitants agricoles du village.

Suite aux travaux d'Aménagement Foncier de la commune d'URBEIS terminés en 2009 et compte tenu de la modification du parcellaire, l'AFP a été amenée à :

- revoir son rôle parcellaire (les numéros et les surfaces des parcelles ayant changé),
- le listing des propriétaires (de nouveaux propriétaires étaient inclus dans le périmètre initial de l'AFP),
- son périmètre car les nouvelles parcelles étaient traversées, au nord, par la ligne de gaz, pour aller jusqu'au chemin rural.

Parallèlement, dans le cadre des objectifs stratégiques d'ouvertures paysagères cantonales figurait le secteur de "Bragoutte" sur le ban communal de FOUCHY. La volonté d'intervenir dans ce secteur ne justifiait pas la création d'une nouvelle AFP, compte tenu de la surface concernée, mais de se raccrocher à une AFP existante par extension de son périmètre.

Tout le travail de l'AFP entre 2009 et 2012 a donc été de répondre à cette situation, à proposer un nouveau périmètre de l'AFP, à consulter tous les propriétaires pour connaître leurs avis, à proposer un programme de travaux avec son plan de financement et à demander au Préfet d'enclencher les procédures administratives pour entériner le nouveau périmètre de l'AFP.

En plus, de ces démarches, une ordonnance de 2004 avec son décret d'application de 2006 obligeait toutes les associations foncières à revoir leurs statuts.

L'Assemblée Générale extraordinaire de l'AFP convoquée en date du 9 Juin 2012 à la Mairie d'URBEIS avait la lourde tâche d'entériner définitivement tous ces changements et les orientations de l'AFP.

Cette Assemblée Générale a été aussi l'occasion de remercier Bernard STENGEL pour tout le travail accompli avec son équipe au cours de ces 11 années de Présidence. Il a été remplacé lors du Comité Directeur qui a suivi l'Assemblée Générale par Laurent KELLER, le nouveau Président de l'AFP.

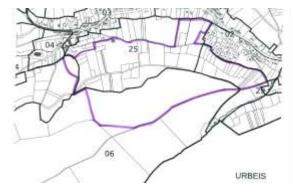
L'AFP autorisée les Aviats en 2013 c'est :

⇒ Surface :

Périmètre initial à Urbeis : 40ha 21a 65ca
Extension 2012 à Urbeis : 2ha 92a 00ca
Extension 2012 à Fouchy : 7ha 94a 40ca

TOTAL: 51ha 08a 05ca

⇒ **Périmètre:** (en violet sur les plans)



Urbeis: 43ha 13a 65ca



Fouchy: 7ha 94a 40 ca

⇒ Nombre de Propriétaires : 66

⇒ Travaux programmés:

- Surface concernée par les travaux : 14ha 90ares
- Période d'intervention 2013/2014

 (une partie a été déjà réalisée en 2013 sur le pâturage communal d'Urbeis)
- Coût des travaux : 78.800 €HT
- Financement :
 - Etat 40%
 - Conseil Général du Bas Rhin 40%,
 - Autofinancement (travaux en régie) 20%



Avec son expérience, ses membres motivés et les objectifs qu'elle s'est fixée, l'AFP a tout pour réussir et mener à bien sa mission de gestion des paysages sur les communes d'URBEIS et de FOUCHY.



Thierry FROEHLICHER
Agent de Développement
Responsable du Pôle Aménagement du Territoire
de la Communauté des Communes du Canton de Villé



TRADITION LOISIR & DECOUVERTE URBEIS

LE MOT DU PRESIDENT

Après une année d'existence, TLDU se porte bien. Nous sommes une cinquantaine d'adhérents qui font vivre l'association grâce à leur engagement et surtout leur volonté que les choses bougent à URBEIS.

Nous avons réussi à tenir un de nos objectifs statutaires qui est le rapprochement intergénérationnel, notamment grâce aux différentes activités proposées en cours d'année. Il y en avait pour tout le monde, du passionné de bricolage à l'amateur de RANDO en passant par la chasse aux œufs ou tout simplement, ceux qui avaient une envie de passer un moment d'échanges autour d'une table.

Nous avons vécu quelques dépaysements, ceci suite aux soirées diapos animées par Mr KUSSMAUL pour se rappeler les bons souvenirs d'un voyage scolaire au Maroc et une autre animation diapos qui nous a emmenés au Népal grâce à Mr SELTEMANN. Tout ça dans la bonne humeur et la convivialité.

Agnès, notre responsable bricolage, a relancé l'atelier confection décoration de NOEL et, depuis septembre, une équipe de dames se rencontre une fois par mois pour faire du tricot sous les bons conseils de Mme HECKER MULLER, propriétaire du magasin PHILDAR à Villé.

Les enfants n'ont pas été oubliés, une chasse aux œufs a été organisée au mois d'avril et comme il n'y avait pas de perdants... tout le monde était ravi!

N'oublions pas l'atelier «Aromathérapie Mémoire et Peinture », animé par Sylvie WUNDRAM et Claire PAJOT qui ont œuvré d'avril à juillet à raison de deux séances mensuelles.

Courant octobre, une randonnée a été organisée avec Monsieur le maire pour nous montrer le circuit d'approvisionnement en eau potable du village depuis les sources du CLIMONT jusqu'au répartiteur et enfin nos robinets. Question « eau » nous fûmes servis, tant il pleuvait! Cela n'a cependant pas altéré notre bonne humeur et notre curiosité.

Enfin je ne vais pas oublier les bons moments passés autour d'une bonne table, soit chez l'ARBO à la fin de l'hiver, soit chez notre ami Jean-Marie GERARDIN lors d'un barbecue mémorable ou bien encore la soirée « Vin Nouveau » à la salle des fêtes où tout le monde s'est régalé!

Evidemment, au bon fonctionnement de nos activités, TLDU associe la municipalité pour son aide, notamment pour le prêt de la salle des fêtes.

Voilà, nous espérons vous avoir mis « l'eau à la bouche » et nous sommes toujours à l'écoute des personnes qui sont désireuses de nous rejoindre pour continuer le développement de notre association !

A BIENTOT !!!

Patrick BABINOT



 $\mathbf{1}^{\mathrm{\`ere}}$ anniversaire de l'Association !

Traditions Loisirs & Découvertes Urbeis

REGISTRE DES ASSOCIATION DE SELESTAT : Volume : 40 Folio n° 69

Siège social:

Président BABINOT Patrick 51 rue Principale 67220 URBEIS

Tel: 03 88 57 04 99

e-mail: babinot.patrick@orange.fr

Secrétaire HUFFSCHMITT Jacques

Tél:03 88 57 61 54

e-mail: jacques.huffschmitt@aliceadsl.fr

OSTERPUTZ

On aimerait bien pouvoir s'en passer, mais même si les dernières collectes n'ont plus rien à voir avec celles des premières années, certains prennent encore la nature pour un dépotoir. Ces derniers mois, de plus en plus fréquemment, on retrouve en contrebas des talus surtout en dehors du village, des dépôts sauvages qui sont alors ramassés et évacués vers la déchèterie par des bénévoles ou l'ouvrier communal.



Déposé fin octobre en contrebas de la D214

Encore une fois cette année, plus de vingt volontaires se sont retrouvés ce samedi 13 avril pour participer à cette action citoyenne qu'est l'Osterputz. Initiée par le SMICTOM du Centre-Alsace il y a bien longtemps déjà, cette opération permet de maintenir la qualité de notre cadre de vie en demandant à la population de participer à la collecte des détritus que l'on retrouve essentiellement aux abords des routes. Nous avons élargi cette action citoyenne au nettoyage de la maison du mineur et de la cour de l'école ainsi qu'à l'entretien des massifs de fleurs. Pour certains, c'était leur première participation, et nous espérons que l'ambiance et la bonne humeur qui régnaient cet aprèsmidi-là leur a donné envie de revenir l'année prochaine. Comme d'habitude après la photo regroupant une partie des participants, la journée s'est achevée autour du verre de l'amitié offert par la Commune.





ETAT CIVIL



NAISSANCES:

Zoé LE MAISTRE, née le 14 mars 2013

Philémon COUTURIER-KASZUCK, né le 10 mai 2013

Kelly COLIN, née le 23 septembre 2013

Zoé CIEMNIEWSKI, née le 24 octobre 2013



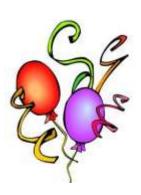
MARIAGES:

Le 13 juillet 2013, Mr David CIEMNIEWSKI et Mme Virginie LE CLEAC'H Le 24 août 2013, Mr Patrick CHARPENTIER et Mme Muriel LEBRETON



DECES:

Le 25 juin 2013, Mr Joseph Albert FONCK Le 15 juillet 2013, Mme Jeanne GIRARD Le 28 décembre 2013, Mme Claire FURLING



GRANDS ANNIVERSAIRES:

80ans : Mme Lucienne SCHRAMM, née le 18 avril 1933

Mme Marthe HUMBERT, née le 20 août 1933 Mme Irène ANCEL, née le 21 septembre 1933

85 ans: Mme Marie-Rose DESCHAMPS, née le 26 juin 1928

Mme Jeanine SPIEGELHALTER, née le 23 décembre 1928

L'ECRIVAIN ALSCACIEN ROBERT REDSLOB DECOUVRE LE VAL DE VILLE



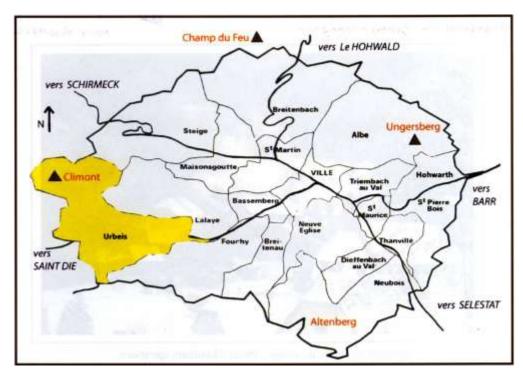
« Le hameau porte un joli nom : les HAUTS-BOIS. Il groupe quelques fermes perdues dans la haute montagne...

Ce qu'on doit être heureux là-haut, dans cette Thébaïde, loin des bruits et des frémissements du monde, dans une paix immense et près de Dieu. Vivre là-haut. Quel rêve! En vérité, c'est le paradis. Longtemps encore nous avons aperçu les maisons des Hauts-Bois, alors que nous suivions la route du col de Steige à la Charbonnière. Ces maisons disparaissaient de temps à autre. Mais après un tournant de la route, nous les découvrions de nouveau. Elles voulaient retenir notre regard et notre souvenir.

Bientôt une autre vue, surprenante, se déployait devant nos yeux éblouis. Depuis la route qui s'accrochait à la crête et semblait courir dans le ciel, nous apercevions un tableau saisissant. Tout en bas l'idyllique VAL DE VILLÉ, avec ses villages, ses

clochers ; l'ORTENBERG qui garde d'un coup d'oeil scrutateur et farouche ; puis, sur quatre pans de montagnes qui se superposent comme les pages d'une chronique en parchemin qu'on feuillette : le FRANKENBOURG qu'enlacent des cercles druidiques, le HOHKOENIGSBOURG où flotte la bannière des Hohenstaufen, le TAENNCHEL où dorment des secrets celtiques, et enfin les HAUTES CHAUMES qui, d'un large coup d'aile, prennent leur envol vers les créneaux des Alpes ; au levant, le RHIN qui, dans la brume du souvenir, rêve de ses destinées, et la FORÊT NOIRE qui tombe comme un rideau sombre devant le royaume du Danube dont les flots s'en vont en quête de l'Orient »

« Ce que raconte l'Alsace » EDITIONS DE WOERTH (1964) Robert REDSLOB



UN PEU DE GEOGRAPHIE PHYSIQUE

Le VAL DE VILLÉ débouche sur la plaine à la hauteur de Sélestat – Châtenois. Il fait, par conséquent, partie intégrante de l'Alsace centrale. Vu du ciel le site a la forme d'un golfe dominé par des monts d'une altitude respectable tels les premiers contreforts du Champ du Feu (1100m), le Climont (965m), le massif de l'Altenberg (855m au rocher du Coucou) et l'Ungersberg (901m) où les paysans révoltés plantèrent pour la première fois la bannière du Bundschuh, le 23 mars 1493. Il est généralement admis que le Val de Villé présente une unité physique et humaine. Pourtant les géographes distinguent deux grands domaines de part et d'autre d'une ligne Fouchy – Villé – Albé. A l'est un bassin sédimentaire effondré, large et aéré, à l'ouest une entité nettement plus montagnarde qui correspond au vieux socle primaire voire précambrien, entaillé par deux vallées principales, celle d'Urbeis très étroite et celle de Steige plus évasée. L'ensemble du Val est drainé par le Giessen et ses affluents qui, en période de crues, peuvent provoquer d'importants dégâts essentiellement dans le secteur de Villé à Thanvillé.

LIRE LES PAYSAGES ET SAVOIR ECOUTER

Le promeneur attentif et respectueux de la qualité de l'environnement apprécie, bien sûr, la très grande variété des paysages qui lui sont offerts par la Vallée, sur des distances parfois très courtes. Les uns ont été façonnés par l'homme, d'autres plus « naturels » sont fragilisés par des agressions de toute nature. D'où la nécessité de les préserver et, le cas échéant, de les restaurer pour nous et ceux qui nous suivent, qu'ils soient naturels, humanisés ou architecturaux. Et puis, si « la mémoire du passé (...) se tient partout autour de nous et nous fait signe » (A.Dubail), si elle concerne notre cadre de vie, elle n'oublie pas les us et coutumes du peuple détenteur d'un savoir et d'une culture différents de ceux des adeptes de la pensée unique, tels les Noëls, organisés à tour de rôle et chaque année, par les différentes communautés du Val, qu'elles soient d'origine welsche ou germanophone.

MARC KUSSMAUL



URBEIS, le centre du village - Photo d'Elisabeth Igersheim



Quelques évènements importants de la vie municipale :

- Une offensive de l'hiver : de nombreuses chutes de neige en début d'année (janvier-février) créent une situation assez alarmante pour la circulation sur les routes montagnardes. Les masses de neige accumulées entravent gravement la circulation. Le col d'Urbeis nécessite de grands efforts de déblayage ; car par endroits, la couche de neige atteint un mètre.
- Le 30 mai : dimanche de la Pentecôte est pour la paroisse un jour de joie et d'allégresse. Ce jour-là, en effet, 13 enfants de la paroisse dont 8 garçons et 5 filles font leur communion solennelle et renouvellent leur vœu de baptême.
- Le 12 juin en séance du Conseil Municipal, lors des délibérations : l'église fera l'objet de quelques travaux de réfection ; à savoir la réfection de l'orgue réalisée par la maison MUHLEISEN, pour un montant de 250 000 F à laquelle s'ajouteront les travaux de transformation du buffet.

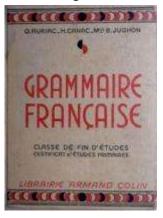
 La vitesse des automobiles occupe déjà une place prépondérante puisque la configuration de la route traversant notre localité, présente en certains points des dangers pour la population.
 Le Conseil Municipal propose de fixer la réglementation de la vitesse dans la traversée de notre agglomération comme suit : 30km/h pour les poids lourds, 50 km/h pour les autres véhicules

Le maire prend un arrêté en ce sens.





- Le 17 juin, 97 candidats et candidates du canton de Villé se présentent aux épreuves du Certificat d'Etudes Primaires (CEP). Les 4 élèves de l'école d'Urbeis, subissent avec succès les épreuves de cet examen et sont tous reçus. Ce brillant résultat est inscrit à l'actif de notre jeune et sympathique instituteur Mr Louis GAUNAND, qui se dévoue sans compter pour la jeunesse de notre commune. Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide de faire un don aux élèves lauréats du CEP, de l'ouvrage « Dictionnaire tout en un ».



- Le mercredi 8 juillet, les 2 écoles d'Urbeis-Climont effectuent leur excursion annuelle. Le départ à lieu à 6h30 et l'itinéraire débute par la visite de la cathédrale de St Dié. Il est suivi par un arrêt à Gérardmer avec un tour du lac en canot automobile puis en pédalo. Il se poursuit par la montée du col de la Grosse-Pierre, la Bresse et par une pause repas au Ballon d'Alsace. La visite de l'église de Thann et de la ville de Cernay clôture le programme de cette journée. Le retour s'effectue par Colmar et notre jeunesse arrive à Urbeis à 20h30, fatiguée certes, mais heureuse d'avoir passé une si belle journée.

Le 31 juillet, les scouts de Wisches en campement au Climont, organisent une fête champêtre des plus réussies. De bon matin, une foule nombreuse gravit les pentes de la montagne pour vivre une belle journée en compagnie des jeunes gens et assister à une belle fête dans un charmant cadre de verdure et de forêts de sapins. Une messe de plein air est officiée puis s'en suit un excellent repas concocté par les talents culinaires de la troupe.

L'après-midi, à l'issue des vêpres, une suite ininterrompue de sketches, saynètes, chants et rondes se déroulent sous les applaudissements nourris des spectateurs. Les scouts de Rothau en campement à cet endroit-là, prennent également part à la fête. A l'issue de la fête, le camp est ouvert aux louveteaux qui, pendant trois semaines, remplaceront leurs aînés pour passer de belles vacances.



- La fête locale est organisée par le corps des sapeurs- pompiers les 30 août, 6 et 13 septembre. Le bal champêtre avec un orchestre de choix attire un grand nombre de visiteurs et connaît un grand succès.
- Lors de la séance du 1^{er} septembre, le Conseil Municipal approuve le devis définitif pour la réfection de l'orgue, devis se montant à 250.000 F
- Le jeudi 17 septembre, une réunion d'information est organisée dans le but d'éclairer les municipalités des 2 communes Urbeis Lalaye sur les possibilités de réalisation d'un projet d'adduction d'eau et la création d'un syndicat intercommunal qui aura pour mission de mener à bien ce vaste projet. Ce premier contact direct entre les deux communes connait un succès indéniable. Préalablement à la constitution définitive du syndicat, les municipalités sont appelées à délibérer sur différentes questions d'ordre administratif.
 L'estimation des travaux est chiffrée au maximum à 83 000 000 F dont 40% seraient à la charge des collectivités locales et 60% de l'ordre des subventions.
 La réalisation de ce projet est d'une importance vitale pour le développement des 2 communes de l'arrière vallée, qui sont les seules du canton à ne pas être dotées des avantages d'une adduction centrale d'eau.

- Le 1^{er}octobre, le Conseil Municipal donne son adhésion à la constitution d'un syndicat intercommunal et décide de s'associer avec la commune de Lalaye pour réaliser en commun un réseau d'alimentation en eau potable à partir d'une source située au Climont et constituer un syndicat intercommunal qui prendrait pour nom « Syndicat Intercommunal des Eaux du Climont » dont le siège serait la commune d'Urbeis.
 En parallèle, une enquête en vue d'effectuer des travaux de captage de la source de la Bruche et de la déviation des eaux est ouverte.
 Le 10 octobre, le Conseil Municipal de Lalaye décide de s'associer au projet.
- La fête de Sainte-Cécile, le 27 novembre, est célébrée dans la paroisse avec cette année un éclat tout particulier. Au cours des offices religieux, la chorale se produit avec brio, le curé remercie au nom de la paroisse tous les membres pour leur dévouement et leur prodigue des encouragements pour l'avenir.

 Le soir, un banquet autour d'une table bien garnie réunit tous les membres de la chorale, M. le curé et le président du Conseil de Fabrique. Un jeune membre, actuellement sous les drapeaux, mais présent pour la circonstance, révèle des dons d'excellent comédien tant par ses gags que par son talent d'acteur amateur. La soirée est un éclat de rire ininterrompu et se prolonge jusqu'à une heure avancée de la nuit. Tous les participants garderont le souvenir d'une soirée joyeuse et franche de camaraderie.



Chaque année, Gabriel Geiger passe en revue les archives départementales à la recherche d'articles de presse concernant les villages de la vallée, contenus dans les journaux : Les Dernières Nouvelles d'Alsace, Le Nouvel Alsacien et l'Ami du Peuple. Les textes reproduits cidessus sont issus de ses recherches portant sur l'année 1953, et nous permettent dans certains cas de faire un parallèle avec la période actuelle.



Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e). Le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations :

- décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les programmes de rénovation des quartiers,
- déterminer les moyens de transports à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Comme en 2009, notre agent recenseur sera Marie-Ange NIAY

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site <u>www.le-recensement-et-moi.fr</u>. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

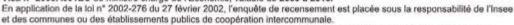
Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

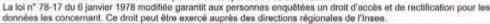
Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'Intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2009A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de 2009 à 2015.







Imprime n°40 mars de motes de 10 001 habitura





ELECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

Ce qui va changer Voter : un geste citoyen

> Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

> Qui peut voter lors des élections municipales ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

> Peut-on voter par procuration?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur http://service-public.fr/. Vous pouvez le remplir sur votre

ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

> Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la souspréfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir. http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat

> Ce qui est nouveau :

- 1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- 2. Déclaration de candidature obligatoire
- 3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour plus d'informations : http://www.interieur.gouv.fr/ Rubrique Élections

Déchèterie

En 2013, le SMICTOM a lancé son programme d'optimisation des déchèteries. La première étape était la mise en place des cartes d'accès OPTIMO. Celle-ci a été une réussite avec près de 80% des foyers équipés. Si vous n'avez pas encore votre carte, demandez là sur notre site internet www.smictom-alsacecentrale.fr ou par téléphone 0800 77 04 13.

En 2014, pour valoriser encore plus les déchets grâce à un meilleur tri, des animations seront organisées sur les déchèteries. Ces animations destinées au grand public, aux collectivités et aux professionnels, porteront également sur la promotion des alternatives aux déchèteries afin de limiter les apports. L'objectif est de réduire de 2000 tonnes d'ici 2015, les tonnages de déchets verts et de déchets ultimes collectés dans les déchèteries.

Tarif 2014 du service collecte et traitement des ordures ménagères

Le Comité Directeur a validé le 7 décembre dernier le budget primitif 2014. Le budget primitif approuvé limite l'augmentation du prix des bacs à 2 %.

Tarif 2014 de la redevance pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères

Volume des bacs en litre	60	80	120	180	240	340	770
Tarif Circuit	180,23 €	211,53€	273,05€	366,94€	460,84 €	616,25€	1 286,46 €
Tarif Ecart	159,73€	183,47 €	232,04€	304,35 €	377,74€	498,61€	1 019,89 €

Rationalisation de la collecte des papiers-cartons

Dans un souci d'optimisation de la collecte des papiers-cartons et de maîtrise des coûts, le Comité Directeur a également décidé de supprimer la collecte des papiers-cartons dans les communes. Désormais le geste le plus simple pour recycler vos papiers est de les jeter dans la poubelle jaune.

Vous le savez tous, la période hivernale est source de bien des désagréments. Aussi, il n'est pas inutile de rappeler quelques conseils et recommandations :

Sur la route :

- Equipez votre véhicule de pneus adaptés à cette période.
- Stationnez votre véhicule de façon à permettre le passage du chasse-neige.
- Utilisez les bacs à gravier dans les rues qui en sont équipées.
- Laissez l'accès libre au dépôt de gravier à côté de l'ancienne agence du Crédit Mutuel.

_

Plus généralement, la bande piétonne délimitée par la ligne continue blanche sur le côté de la route est réservée à l'usage des piétons. Aussi, évitez de laisser votre véhicule arrêté sur cet espace.



CHIENS EN LIBERTE

Pour rappel, il est interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique. A maintes reprises, certains animaux ont du être récupérés par leurs propriétaires bien loin du domicile.

Un arrêté a été pris au courant de l'année afin de sensibiliser les propriétaires à ce problème. Après une période relativement calme, ces problèmes apparaissent à nouveau.

Désormais lorsqu 'un cas de divagation sera à nouveau constaté, la SPA interviendra pour capturer les animaux errants.

(En patois welche d'Urbeis)



Çau lè p'tite Chloé que d'mande è sè grand-mère :

C'est la petite Chloé qui demande à sa grand-mère :

Et lè grand-mère li répond :

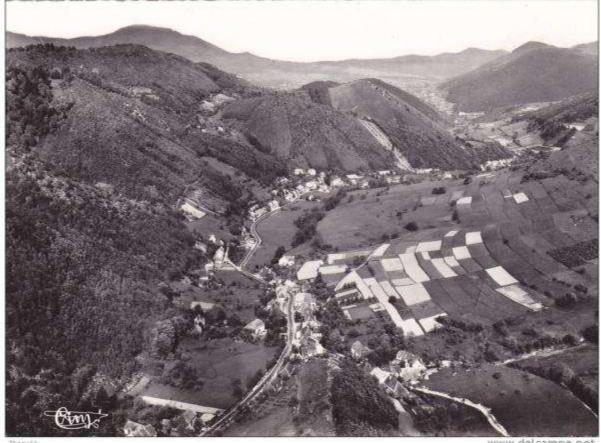
Et la grand-mère lui répond :

- " Mai paur' gaumine, je n'mai sauvin'ye pu depeu bouènne peuss!
- " Ma pauvre petite, je ne m'en souviens plus depuis longtemps!
- Ça quand même aihé'ye, te n'ai qu'ai rouéti dans tai chausse.
- C'est pourtant facile, tu n'as qu'à regarder dans ta culotte.
- Vu-tu bin'ye te courhy! " li dit lè grand-mère.
- Veux-tu bien te taire! " lui ordonne la grand-mère.
- " Mai siau mèmère, main, dans lè meille, çau maurquait hhé zan."
- " Mais si mémère, moi , dans la mienne, sur l'étiquette, c'est écrit six ans."

[&]quot;Grand-mère, asque te pu me dir quel âge que t'è?"

[&]quot; Grand-mère, peut-tu me dire quel est ton âge?"





www.delcampe.net